

Observation n°244 du 14/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

A l'article II-3 de leur étude **Démantèlement du parc et remise en état du site** la MRAe rappelle que l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 22 juin 2022 recommande "**l'excavation des fondations dans leur totalité**".

Je n'ai trouvé aucune réponse aux observations de la MRAe concernant le démantèlement, dans la réponse du porteur du projet.

C'est peut être compréhensible. Le porteur du projet propose de retenir 300 000 euros en gros, pour la démolition et recyclage des 6 éoliennes. C'est clair, et tout le monde le sait actuellement, et même en 2011 on le savait, qu'il est carrément impossible de démolir, transporter et recycler la totalité d'une éolienne - y compris la totalité du socle - pour 50 000 euros. S'il est impossible actuellement, il le sera certainement dans dix ans - avec l'augmentation des prix et avec l'inflation. Personne ne le croit possible malgré les assurances des pétitionnaires.

Une voie d'évacuation existe pour les exploitants, cependant - "les raisons environnementales"- qui, si elles sont évoquées avec la complicité de propriétaires, supprime l'obligation d'enlever les fondations en totalité. Il semble que les promoteurs comptent sur cette éventuelle évocation.

Alternativement ils comptent sur l'augmentation du parc avec des éoliennes encore plus grandes et puissantes -le re-powering - situées à quelques mètres des emplacements originaux -encore une fois, avec la complicité des propriétaires et des pouvoirs publics, qui y voient un moyen d'éviter que le coût et la responsabilité pour l'excavation et le démantèlement des éoliennes tombent sur eux, en accord avec les lois environnementales.

Inévitablement, il faut le dire, les exploitants des éoliennes ( qui sont pour la plupart basés ailleurs et qui ne seront forcément pas les actuels ) feront faillite face à la perspective des factures astronomiques pour le démantèlement (on estime autour de 500 000 euros par éolienne) et se trouveraient incapable de remplir leurs obligations environnementales.

Dans tous les scénarios, ce sont les habitants, notre campagne et la nature qui paieraient.

Donnez, s'il vous plaît, un avis défavorable à ce projet.

respectueusement  
Jupiter Sen